

## **Déclaration des élus EPS du SE-Unsa pour la CAPN du 01 juin 2017**

Cette CAPN se déroule quelques semaines après la mise en place du nouveau gouvernement, faisant suite à l'élection présidentielle de M. Macron. Le SE-Unsa, à travers sa Fédération, l'Unsa-Éducation, demande au nouveau ministre de l'Éducation nationale la continuité des actions menées sous le quinquennat de F. Hollande. Dans le domaine de l'Éducation, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif : parce que rien de la refondation n'est suffisamment installé pour déjà porter des fruits, parce que tout signe de renoncement ou de recul serait la preuve qu'aucune réforme n'est durable et donc crédible.

La Refondation de l'École a ouvert de nombreux chantiers sur presque tous les champs qui ont eu un impact sur les élèves et les personnels : nouveaux contenus du socle commun, nouveaux programmes, nouvelles organisations, nouveaux dispositifs pédagogiques qui tentent de prendre mieux en compte la façon dont les élèves apprennent, relance de l'éducation prioritaire en développant le travail en équipe et l'accompagnement professionnel des enseignants avec le rétablissement de la formation initiale.

Cette Refondation doit continuer d'avoir comme objectif d'aller vers une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.

Concernant les points traités par cette CAPN, le SE-Unsa tient à souligner les avancées obtenues notamment sur les accords du Parcours professionnels, carrières et rémunérations. Les décrets sont quasiment tous parus.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les nouvelles modalités de l'avancement à la hors classe se mettent en place pour tous les corps du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés.

La rentrée 2017 voit aussi la création d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle.

Le SE-Unsa accueille favorablement la garantie du maintien du contingent de la hors-classe. Le ratio nombre de promu sur nombre de promuable va forcément augmenter pour assurer ce maintien.

Le barème national pour l'avancement de grade est également une avancée certaine, alors que jusqu'ici, il était académique, créant des hétérogénéités de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le SE-Unsa salue les logiques nouvelles qui reconnaissent l'engagement sur des missions particulières ou des lieux d'exercice difficiles, en les capitalisant. Elle prendra enfin en compte la difficulté du métier ou les contraintes de certaines missions particulières.

Concernant nos collègues qui enseignent à l'étranger et qui pour le moment avancent au rythme le plus rapide : La grille d'évaluation 5A est une version allégée de la grille commune à tous les enseignants, mais dans ce cas, il n'est pas prévu de double évaluation. Ainsi, le chef d'établissement sera en position d'évaluer les compétences pédagogiques. Ce n'est pas acceptable !

Pour le SE-Unsa, soit le ministère déploie suffisamment d'inspecteurs pédagogiques (Ien et Ia-Ipr), soit les compétences qui ne relèvent pas du chef d'établissement doivent être neutralisées. Le SE-Unsa demande donc que tous les détachés, premier et second degrés, bénéficient du régime le plus favorable et donc d'une accélération de carrière automatique aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons.

La création du nouveau grade de la classe exceptionnelle va mécaniquement demander la tenue d'une CAPN dans le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018, et ce afin d'alimenter les effectifs de ce nouveau grade. Nous souhaitons qu'elle soit réunie le plus tôt possible.

Sur le détachement dans les corps de la fonction publique, le SE-Unsa demande des possibilités accrues et réelles de mobilité choisie entre les corps et cadres d'emploi, dans un cadre interministériel comme entre les fonctions publiques, qui permettront d'enrichir ou d'adapter le parcours professionnel des agents en leur donnant la possibilité de servir à des postes variés et évolutifs au cours de leur carrière.

Mais pour nous, il faut que cette mobilité soit choisie et non motivée par une fuite en avant ou un pis aller. Les fonctions de PEPS nécessitent une réelle motivation et une formation au métier suivie dès le début du détachement. Nous sommes donc favorables aux détachements dans le corps des PEPS.

Pour cette rentrée, 17 dossiers contre 14 l'année dernière.

Nous constatons que le nombre de dossier retenus est en légère hausse, toutefois les attentes de nos collègues sont très fortes. Nous demandons donc à nouveau que des groupes de travail soient mis en place dans chaque académie afin de mener un travail d'examen des candidatures en concertation avec les organisations syndicales locales.

Nous redemandons, conformément à la jurisprudence du conseil d'état du 4/01/1954, que toutes les CAP soient systématiquement informées des candidatures refusées lors de l'étape académique. Nous constatons toujours des pertes entre les demandes formulées et les dossiers réellement remontés au B2.4 ; En conséquence, nous souhaiterions davantage de clarté et d'informations dans les choix de ces dossiers, afin de clarifier les procédures de mobilité.

En toute réciprocité, nous souhaitons que les demandes de détachement de PEPS vers d'autres corps soient aussi facilitées et que les mobilités s'effectuent dans les deux sens.

Concernant la liste d'aptitude, nous étudierons sans nul doute le cas du collègue de Toulouse et la modification à envisager pour la prochaine circulaire concernant la date de validation de l'attestation sauvetage. Là encore, le SE-Unsa note une évolution positive du nombre de dossiers passant de 17 à 21.

Enfin, nous ne saurions terminer cette déclaration, sans remercier l'ensemble des personnels de la DGRH des bureaux B2.3 et B2.4 pour leur accueil, leur disponibilité et leur implication à l'étude des dossiers des collègues, toujours avec le sourire.

Les élus EPS du SE-Unsa